

ACTION URGENTE

TCHAD. UN MILITANT INCULPÉ PARCE QU'IL A EXPRIMÉ SON OPINION

Djeralar Miankeol a été arrêté le 15 juin à Moundou (Tchad) sur ordre du procureur de la préfecture du Logone-Occidental après avoir remis en cause la compétence de représentants de l'appareil judiciaire dans une interview diffusée à la radio le 7 juin. Il a été inculpé d'« outrage à magistrat » le lendemain.

Djeralar Miankeol, militant et directeur de l'association Ngaoubourandi (ASNGA), a reçu un appel du procureur de Moundou, Hassane Yacoub, lui demandant de se présenter à son bureau le 15 juin afin de répondre à quelques questions. Djeralar Miankeol et son épouse se sont rendus au parquet le jour même à 15 h 30.

Le procureur et son substitut ont interrogé Djeralar Miankeol à propos d'une interview qu'il avait accordée le 7 juin à la station de radio FM Liberté. Au bout de 15 minutes, le procureur a appelé un gendarme, qui a arrêté Djeralar Miankeol et l'a emmené à la brigade de recherche de Moundou. Un juge du tribunal de Moundou a inculpé Djeralar Miankeol d'« outrage à magistrat » le lendemain et l'a fait transférer à la prison de Moundou. Il s'agit clairement d'une volonté de punir un militant qui a exprimé pacifiquement son opinion et de dissuader d'autres personnes de faire de même. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion.

Lorsque l'organisation a contacté le procureur le 19 juin, celui-ci a refusé de donner des informations supplémentaires sur l'affaire et a déclaré que « le dossier [avait] été transmis à la haute cour de justice, qui [allait] trancher ». Il a ajouté qu'une audience avait été fixée au 30 juin. Le 22 juin, pourtant, la famille de Djeralar Miankeol a indiqué qu'aucune date ne lui avait été communiquée. On craint donc qu'aucune audience n'ait lieu dans un avenir proche. Selon les informations fournies par Djeralar Miankeol, l'audience ne pourra être programmée qu'une fois l'enquête achevée à Moundou et à N'Djamena, et après analyse de la bande son de son interview radiophonique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités tchadiennes de libérer Djeralar Miankeol immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment de veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, cet homme ne subisse pas d'actes de torture ni d'autres mauvais traitements et puisse s'entretenir avec l'avocat de son choix, recevoir des visites de ses proches et avoir accès aux services essentiels ;
- exhortez-les à mettre fin à toutes les formes de harcèlement, en particulier judiciaire, visant Djeralar Miankeol et tous les autres défenseurs des droits humains au Tchad.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JUILLET 2015 À :

Ministre de la Justice et des Droits de l'homme

Mahamat Issa Halikimi
BP 456
N'Djamena, Tchad
Tél. (directeur de cabinet) : + 235 66282819 / + 235 66010100
Courriel : coofoui@yahoo.fr

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Président de la haute cour de justice de Moundou

Abderamane Patcha
Tél. : + 235 22691355 / + 235 66267949
Courriel : abderamanepatcha@yahoo.fr
Formule d'appel : Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TCHAD. UN MILITANT INCULPÉ PARCE QU'IL A EXPRIMÉ SON OPINION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Djeralar Miankeol est un militant tchadien qui dirige l'association Ngaoubourandi (ASNGA). Ngaoubourandi et ASNGA signifient « arc-en-ciel de l'espoir » et « assez de conflits » dans des langues locales. Les activités de l'association sont axées sur les questions liées à l'appropriation de terres et à la production de pétrole.

Au Tchad, les conditions carcérales sont si déplorables qu'elles s'apparentent à une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant. Les cellules sont bondées. La nourriture et l'eau sont insuffisantes, lorsqu'elles sont disponibles. Les familles des prisonniers doivent apporter de la nourriture, de l'eau et d'autres produits de première nécessité comme des vêtements, du savon, des brosses à dent et du dentifrice.

La prison de Moundou, où Djeralar Miankeol est incarcéré, se trouve à 20 kilomètres de chez lui. Chaque jour, sa famille doit parcourir une longue distance pour lui apporter de la nourriture, de l'eau et d'autres produits de première nécessité.

Le 19 juin, Amnesty International a fait appel au Réseau mondial de réaction rapide (WARN) afin qu'il contacte le président de la haute cour de justice de Moundou et le ministre de la Justice.

Depuis l'arrestation de Djeralar Miankeol, les autorités n'ont pas communiqué de date d'audience à sa famille ni à ses représentants juridiques bien qu'ils aient demandé qu'elle soit fixée au 23 juin.

Nom : Djeralar Miankeol
Homme

AU 138/15, AFR 20/1916/2015, 22 juin 2015